



*Mairie de Châtelus- le- Marcheix
1 rue des Ecoliers
23430 CHATELUS LE MARCHEIX
05.55.64.30.09
mairie.chatelus.lemeix@wanadoo.fr*

Département de la Creuse, Nouvelle Aquitaine

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, vendredi vingt sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle du Conseil de la Mairie 1, rue des écoliers 23430 Châtelus-le-Marcheix, sous la présidence de Monsieur Alain PEYLE, Maire.

Date de la convocation : 21 novembre 2020

Etaient présents : Alain PEYLE, Maire, Philippe RIOT, Alain BERTRAND, Yohan RIDOUX, Adjoints, Christiane

LEGAY, Odile COJEAN, Pascale HAURY, Jérôme LEGAY, Philippe GUILLE-DAVIOT, Conseillers Municipaux.

Delphine CHARBONNIER, secrétaire de Mairie.

Etait absente excusée : Roseline RONDOT (pouvoir à Philippe RIOT)

Secrétaire de séance : Philippe GUILLE-DAVIOT

Ouverture de séance : 18 h 45

&

Ordre du jour :

Appel nominal du Conseil Municipal.

Délibérations :

- Décisions modifications Budget 2020 (ajustement des chapitres de fonctionnement)
- Clôture du budget annexe Chaufferie/ Auberge/ Fondation Deville Chabrolle.
- Délibérations relatives aux délégués du CNAS, SDEC, SDIC, Evolis 23.

Questions diverses.

&

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix huit heure quarante cinq, par l'appel nominatif des Conseillers et désigne

un secrétaire de séance, Philippe GUILLE-DAVIOT est nommé secrétaire de séance.

Le Maire rappelle que suite aux nouvelles directives sanitaires liées à la COVID-19, les Conseils Municipaux se

déroulent obligatoirement à huis-clos.

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux l'ajout à l'ordre du jour d'une nouvelle délibération concernant le

transfert de biens de sections de différents villages au patrimoine de la Commune.

Après mise au vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de 10 voix pour, l'ajout de cette nouvelle

délibération à l'ordre du jour.

Le précédent budget ayant été refusé par la Trésorerie de Bénévent-l'Abbaye, Monsieur le Maire et Madame

Delphine CHARBONNIER exposent aux conseillers Municipaux les différentes modifications apportées à ce

budget, à la demande de la Trésorière, Madame OTT;

A noter qu'il a été remis à tous les Conseillers Municipaux un dossier complet et détaillé des modifications

apportées.

Suite à toutes ces explications, Monsieur le Maire met au vote les délibérations suivantes :

1 / DELIBERATION N° D2020-11-61 /

Budget Principal DM 01 Augmentation de crédit correctif amendes 2019 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve cette délibération à l'unanimité de 10 voix pour.

2 / DELIBERATION N°D2020-11-62 /

Budget Principal DM 02 Solde d'exécution et affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve cette délibération à l'unanimité de 10 voix pour.

3 / DELIBERATION N°D2020-11-63 /

Budget Principal DM 03 Augmentation de crédit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve cette délibération à l'unanimité de 10 voix pour.

4 / DELIBERATION N°D2020-11-64 /

Budget Principal DM 04 Virement de crédit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve cette délibération à l'unanimité de 10 voix pour.

5 / DELIBERATION N°D2020-11-65 / DELEGUES SDIC23 Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne en qualité de délégués SDIC 23

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne en qualité de délégués SDIC 23 :

Titulaire : Yohan RIDOUX

Suppléant : Philippe RIOT

6 / DELIBERATION N°D2020-11-66 / DELEGUES SDEC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne en qualité de délégués SDEC :

Titulaires :

A : Alain PEYLE

B : Alain BERTRAND

Suppléants :

A : Philippe GUILLE-DAVIOT

B : Philippe RIOT

7 / DELIBERATION N°D2020-11-67 / DELEGUES EVOLIS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne en qualité de délégués EVOLIS

Titulaire : Philippe RIOT

Suppléant : Alain BERTRAND

8 / DELIBERATION N°D2020-11-68 / DELEGUES CNAS :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne en qualité de délégués CNAS :

Délégué élu : Philippe RIOT

Délégué agents : Jacques RENAULT

9 / DELIBERATION N°D2020-11-69 / BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE/AUBERGE/SALLE JANISSON

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité de 10 voix pour, la clôture de ce budget

annexe : Chaufferie/ Auberge /Salle Janisson.

10 / DELIBERATION N°D2020-11-70 / BUDGET CHAUFFERIE DM1 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise la modification suivante au budget 2020 :

Section d'investissement– Recettes

1687 : 17000 Euros

11 / DELIBERATION N°D2020-11-71 / TRANSFERT DE BIENS DE SECTION :

Article L.2411-12-1 du CGCT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité de 10 voix pour, les transferts de biens de

sections suivants au patrimoine de la Commune :

A / SECTION DES CARDS :

Section A : Parcelle N° 556 LES CARDS

Section A : Parcelle N° 603 LES CARDS

B / SECTION DU CHATAIGNAUD :

Section C : Parcelle N° 239 COMBROUX

Section D : Parcelle N° 46 LES CINQ ROUTES

Section D : Parcelle N° 48 LES CINQ ROUTES

Section D : Parcelle N° 81 GRANDES COMBES

Section D : Parcelle N° 133 GRANDES COMBES

Section D : Parcelle N° 170 LES MONJEUILS

Section D : Parcelle N° 171 LES MONJEUILS

C / SECTION DE THEVENY ET MOURNETTAS :

Section K : Parcelle N°678 MASMILLIER

D / SECTION DE LA CLUPTÉ :

Section C : Parcelle N°181 LES BRULLES

Section C : Parcelle N° 520 LA CLUPTÉ

E / SECTION DES COTES :

Section D: Parcelle N° 344 LES COTES

F / SECTION DE LALEUF :

Section A : Parcelle N° 359 LALEUF

G / SECTION DE LAUGES :

Section K : Parcelle N° 472 LAUGES

H / SECTION DE MAISONNEIX

Section B : Parcelle N° 494 CHAMPS DE MAISONNEIX

Section B : Parcelle N° 533 CHAMPS DE MAISONNEIX

I

I / SECTION DE MANERBE

Section F : Parcelle N° 224 CHAUME DE L'ANE

Section F : Parcelle N° 257 CARDOUX

Section F : Parcelle N° 280 CARDOUX

Section G : Parcelle N° 272 COMBEAUD DE LA SAGNE

Section I : Parcelle N° 86 PATIQUE

Section I Parcelle N° 128 PATIQUE

J / SECTION DE RANDONNEIX :

Section F : Parcelle N° 559 LONGE PRADE

Section K : Parcelle N° 573 RANDONNEIX

K / SECTION DE VILLE CHABROLLE :

Section A : Parcelle N°2 VILLECHABROLLE

Section A : Parcelle N°126 PUY BENET

Section B : Parcelle N° 83 LIGNAT

Section B : Parcelle N° 131 LES RIBIERES

Section B : Parcelle N° 144 LES RIBIERES

Section B : Parcelle N°153 LES RIBIERES

Section B : Parcelle N°375 LES COTEAUX

L / SECTION DE BEAUMONT

Section L : Parcelle N°184 BEAUMONT

M / SECTION DU BOURG DE CHATELUS LE MARCHEIX

Section B : Parcelle N° 914 LE BOURG

Section B : Parcelle N° 963 LE BOURG

Section B : Parcelle N° 980 LE BOURG

Section L : Parcelle N° 567 LE BROUILLAT

12 / DELIBERATION N° D 2020-11-72 / TRANSFERT DE BIENS DE SECTION

Article L.2411-12-1 du CGCT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité de 10 voix pour le transfert des biens de section

suivants dans le patrimoine de la Commune.

A / SECTION VILLEMAUMY

Section L : Parcelle N° 227 LA COMBELLAT

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à vingt heures trente en remerciant les conseillers et la secrétaire de Mairie de leur participation à ce Conseil Municipal.